



Vivre à Poliènas

Bulletin Municipal - Juin 2021

N°
121



Ça s'est passé à Poliéneas... Ces derniers mois



1

1 Lundi 1^{er} et jeudi 4 février 2021, sorties pédagogiques et musicales, pour les classes de CE1, CE2, CM1, CM2, grandes sections, CP Direction Autrans, au Centre de montagne et musique en Vercors.



2



3

2 9 février, réunion avec les associations, afin de faire le point sur la situation sanitaire du moment et évoquer les animations éventuelles.



4



5

3 Jeudi 25 février, reprise des cours de tennis pour les plus jeunes, avec Philippe Jeanneret.



6



7

4 Mercredi 3 mars, réunion d'information contre la grêle, organisée par l'association. A noter la présence des représentants de la filière, du Département et de l'Intercommunalité.

5 Samedi 6 mars, 1^{re} animation organisée par les nouveaux responsables de l'ASP, avec les commandes à emporter de choucroute.



8



9

6 Samedi 6 mars, assemblée générale du Moto Club.

7 Le salon Tifs Coiffure, tenu par Isabelle Chabert, a fêté ses 10 ans.

8 Dimanche 7 mars, diots à emporter, cuisinés par le Sou des écoles.

9 Dimanche 4 avril, tombola organisée par le Sou des écoles.



10



11

10 Travaux au cimetière.

11 Purificateur d'air installé à la cantine, avec le soutien financier de la Région.

12 Accueil des enfants des personnels prioritaires, pour ce 2^{ème} confinement.



12

photo manquante

13

13 Jeudi 6 mai, installation d'un purificateur d'air à l'agence postale communale.

Chères toutes, chers tous,

L'

Edito du maire

à venir après 1er BAT

SOMMAIRE

● Rétrospective	2	● Vie locale	8
● Mot du maire	3	● Etat Civil ● Mémento	16
● Vie municipale	4		

Extraits du Conseil municipal

Séance du 3 février 2021

■ Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 :

Aide pour financer les travaux de rénovation des toitures des bâtiments communaux.

■ Signature de la convention de partenariat "Label écoles numériques 2020" avec l'académie de Grenoble :

Achat par la mairie de tableaux numériques (2^{ème} partie) pour 11 331,60 € afin de finir d'équiper l'école - subventionné par l'académie de Grenoble à hauteur de 50%.

Rappel 1^{ère} partie : achat de l'équipement non subventionné pour 11 258,40 €.

■ Participation financière d'un enfant scolarisé dans une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à VINAY – année scolaire 2020/2021 : 686,45€ pour 1 enfant domicilié à Poliénas.

■ Participation financière d'un enfant scolarisé dans une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à TULLINS – année scolaire 2019/2020 : 775,38€ pour 1 enfant domicilié à Poliénas.

■ Convention d'interventions du pôle archives itinérantes du Centre de Gestion de l'Isère : 35 jours répartis sur 5 ans pour un coût global de 9 114,50 €.

Séance du 17 mars 2021

Création d'un budget annexe « SOLAIRE » suite à la pose de panneaux photovoltaïques :

toiture de l'école et de la salle des fêtes. La production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Les opérations de ce service doivent obligatoirement être retracées dans un budget annexe, avec autonomie financière, relevant du plan comptable M4, avec une durée d'amortissement des installations à 20 ans.

■ Demande de subvention au titre du BONUS RELANCE 2020-2021 à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Aide pour financer les travaux de rénovation des toitures des bâtiments communaux.

■ Acquisition amiable d'un bien immobilier au prix de 309 000 € :

Pour projet de crèche intercommunale ou d'un pôle médical.

■ Avenant au contrat de vidéoprotection :

Installation d'une caméra VPI (Visionnage des Plaques d'Immatriculation) pour compléter le système à la demande du référent sûreté de la gendarmerie nationale.

Séance du 31 mars 2021

(voir dossier spécial budget)

■ Vote du budget principal de la COMMUNE

Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 avec un excédent d'exercice de 315 067,26 € en FONCTIONNEMENT et de 132 005,63 € en INVESTISSEMENT.

Affectation des résultats au budget primitif 2021 ; celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 795 300 € en FONCTIONNEMENT et à 973 000 € en INVESTISSEMENT.

Vote des taux d'imposition pour 2021 : pas d'augmentation de la part communale de la taxe foncière bâtie 18,52 % et non bâtie 35,68 %. Rappel du taux de la part communale de la taxe d'habitation figée pour 2021 : 7,13 % (résidences secondaires).

Attribution de subventions au titre de 2021 aux associations locales : 250€ pour l'organisation d'une première manifestation + 150€ pour une seconde manifestation.

Attribution d'une subvention aux associations extérieures :

- ECHO DE LA VALLEE à Tullins : 400 €
- FNACA Association anciens combattants à Tullins : 100 €
- MFR à Chatte : 90 € pour 3 enfants scolarisés
- Chambre des métiers du Rhône : 124 € pour 1 enfant scolarisé
- Comité des fêtes de Cras pour Fête du livre : 400 € à supprimer ?
- SPA Société protectrice des animaux : 130 €
- TICHODROME pour les animaux sauvages : 120,40 €

■ Vote du budget annexe COMMERCE MULTISERVICES

Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 avec un déficit d'exercice de 4 351,73 € en FONCTIONNEMENT et un déficit de 8 710,81 € en INVESTISSEMENT.

Affectation des résultats au budget primitif 2021 ; celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 13 500 € en FONCTIONNEMENT et à 13 345,52 € en INVESTISSEMENT.

■ Vote du budget annexe LOTISSEMENT LES VIGNES

Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 avec un excédent d'exercice de 119 436,84 € en FONCTIONNEMENT et un excédent de 6 827,15 € en INVESTISSEMENT.

Affectation des résultats au budget primitif 2021 ; celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 32 589,96 € en INVESTISSEMENT. Il est volontairement en suréquilibre en FONCTIONNEMENT avec 96 436,84 € en dépenses contre 196 436,84 € en recettes.

■ Vote du budget annexe SOLAIRE

Suite à sa création pour la pose de panneaux photovoltaïques en séance du conseil municipal du 17 mars 2021, approbation du budget primitif 2021

qui s'équilibre en dépenses et recettes à 1 000 € en FONCTIONNEMENT et à 45 000 € en INVESTISSEMENT.

Séance du 28 avril 2021

■ Demande d'emprunt à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Pour financer l'acquisition amiable d'un bien immobilier au prix de 309 000 € et les frais de notaire. Montant emprunté 330 000 € sur 20 ans au taux de 0,75 %.

Type	Description des actions	Coût
I	Bilan, médiation et évaluation du PPI 2014 - 2018	8 000 €
I	OP7 - Fauche avec exportation des parcelles rouvertes	5 000 €
F	Sensibilisation du site : opération d'animation et de mise en œuvre	2 000 €
TOTAL des actions :		15 000 €

■ Actions 2021 sur le site ENS Marais de Montenas :

Ces actions sont réalisées suite à la labellisation du site "Marais de Montenas" au Réseau des Espaces Naturels Sensibles Isérois et sont subventionnées par le Conseil Départemental de l'Isère.

■ Approbation des statuts de St Marcellin Vercors Isère communauté

Adhésion au réseau des Communes forestières contre le versement d'une cotisation annuelle :

Leurs actions et leur rôle sont tenus par celle-ci tant au niveau national, régional que départemental pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt. Sont mandatés : Lionel ARGOUD en tant que titulaire et Michaël COUTET en tant que suppléant pour représenter la commune auprès des instances de l'Association Départementale des Communes Forestières de l'Isère et de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR).

Séance du 12 mai 2021

■ Choix de l'entreprise retenue dans le cadre du marché public à procédure adaptée de rénovation des toitures des bâtiments ECOLE – MAIRIE – ANCIENNE CASERNE :

Au vu de la procédure et des critères d'attribution du marché public à procédure adaptée, il convient de valider le choix de l'entreprise retenue par le Maître d'œuvre pour effectuer les travaux : Entreprise Sarl CMI JANNON à SAINT GERVAIS (Isère) pour un montant total de 224 284,40 €HT

■ Choix de l'entreprise retenue pour l'installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment ECOLE :

Les élus souhaitent profiter de la rénovation de la toiture de l'école pour installer des panneaux solaires au vu de son exposition afin, d'une part utiliser une énergie propre et renouvelable pour fonctionner et

BUDGET PRINCIPAL 2021

Maîtrise des dépenses et projets

ainsi participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et, d'autre part avec la volonté d'améliorer significativement les performances énergétiques des bâtiments communaux dont l'école qui est le plus gros consommateur d'énergie.

Entreprise retenue : LUMENSOL à RIVES (Isère) pour l'installation de panneaux photovoltaïques en vente totale sur la toiture de l'école pour un montant total de 32 720 €HT

■ Choix de l'assurance Dommage Ouvrages dans le cadre des travaux de rénovation des toitures des bâtiments ECOLE – MAIRIE – ANCIENNE CASERNE :

Assureur de la collectivité MAIF pour un montant de cotisation s'élevant à 4 600 €HT.

■ Signature de l'avenant au contrat 2020 – 2023 avec le traiteur de la cantine scolaire :

Pour l'augmentation du tarif du repas passant de 3,16 €HT soit 3,334 €TTC à 3,18 €HT soit 3,355 €TTC pour la prochaine année scolaire 2021-2022.

■ Tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022 - pas d'augmentation :

CANTINE

Coût d'un repas par enfant scolarisé	Rappel des TARIFS 2020/2021	Augmentation proposée	Vote du 12/05/2021 pour 2021-2022
Enseignant/parent d'élève	5,50 €	0 €	5,50 €
1 enfant	4,30 €	0 €	4,30 €
2 enfants	4,05 €	0 €	4,05 €
3 enfants et plus	3,80 €	0 €	3,80 €
En cas d'oubli d'inscription	5,50 €	0 €	5,50 €
Panier repas (PAI par ex)	1,75 €	0 €	1,75 €

GARDERIE

Coût d'une garderie par enfant scolarisé	Rappel des TARIFS 2020/2021	Augmentation proposée	Vote du 12/05/2021 pour 2021-2022
1 enfant	1,75 €	0 €	1,75 €
2 enfants	1,70 €	0 €	1,70 €
3 enfants et plus	1,65 €	0 €	1,65 €
En cas d'oubli d'inscription	3,45 € par enfant	0 €	3,45 € par enfant

Les inscriptions et les annulations aux services périscolaires s'effectuent en ligne sur le portail famille par l'intermédiaire du site internet BL-enfance.

Séance du Conseil d'administration du CCAS - 31 mars 2021

Vote du budget du CCAS

Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 avec un déficit d'exercice de 1 130,94 € en FONCTIONNEMENT.

Affectation des résultats au budget primitif 2021 ; celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 6 500 € en FONCTIONNEMENT et à 2 000 € en INVESTISSEMENT.

Attribution pour 2021 aux organismes associatifs :

Ligue contre le Cancer – Comité de l'Isère GRENOBLE (38100)	100,00 €
Association Passiflore TULLINS (38210)	300,00 €
CROIX Rouge française VOIRON (38500)	100,00 €
Les Restaurants et relais du cœur de l'Isère SAINT MARTIN LE VINOUX (38950)	100,00 €
LOCOMOTIVE – enfants atteints de leucémie de cancer GRENOBLE (38000)	100,00 €

Le budget 2021 de notre village de Poliéas a été voté le 31 mars 2021.

Les principes retenus sont :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en gardant un niveau de service public satisfaisant.
- Maintenir la progression du nombre d'habitants pour améliorer notre niveau de dotations.
- La programmation de projets importants d'investissement en respectant l'équilibre budgétaire.

L'ESSENTIEL EN CHIFFRES

Montant total 1,77 M€	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 795 K€	+	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 973 K€
	- services publics à la population - entretien des bâtiments et voirie - subventions aux associations		- réfection des toits écoles mairies ancienne caserne - acquisition d'une maison pour création d'une crèche ou d'un pôle médical - raccordement eaux usées SDF foyer et écoles - acquisition du centre du village est programmée pour début 2022
597 M€	AUTOFINANCEMENT 2021 en attendant les subventions d'investissement programmées sur 2022		

FISCALITE LOCALE

0 % d'augmentation des taux municipaux des taxes d'habitation et foncière.

DETTE PAR HABITANT

953 € de dette par habitant (1020 € de moyenne nationale)

3,3 ans c'est la capacité de désendettement de notre village.

RECETTES FISCALES

567 000 € de recettes fiscales budgétisées qui représentent 71% des recettes de fonctionnement

POSTES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Passage en leds des luminaires de l'éclairage public	Diminution des indemnités de fonctions des élus	Diminution d'1/4 des frais de communication grâce à Politeia
Pose de panneaux photovoltaïques	Embauche de contrats aidés	Changement de fournisseurs d'énergie

DÉTAIL DES BUDGETS ANNEXES DE POLIÉAS

Budget commerce multiservices en gérance	Budget CCAS Centre Communal d'Action Sociale
Budget lotissement Les Vignes Lotissement communal	Budget solaire panneaux photovoltaïques

ELECTIONS Départementales et Régionales

Dimanches 20 et 27 juin prochains, les électeurs sont appelés aux urnes pour les deux scrutins entre 8h et 18h.

Pour ce double scrutin, les élections seront exceptionnellement organisées **dans la salle des fêtes de Poliéas** afin de respecter les **normes sanitaires** et la **sécurité de tous** (distanciations sociales, fléchage des parcours, respect strict des jauges dans le bâtiment...)

N'oubliez pas de venir avec **VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ** et **VOTRE CARTE D'ÉLECTEUR** ainsi que **VOTRE PROPRE STYLO NOIR**.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet.

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles, même sans fondations, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux (DP) (voir article page 7).

■ Agrandissement d'une maison individuelle existante

Vous envisagez d'agrandir votre maison en la surélevant ou en construisant par exemple, une véranda ou un garage. Pour déterminer la nature de l'autorisation que vous devez solliciter, vous devez savoir si votre construction se trouve dans une zone urbaine d'une commune couverte par un PLU (plan local d'urbanisme), ou un POS (plan d'occupation des sols).

■ Piscine et abri de piscine

Les piscines hors sol et les piscines dotées de fondations sont toutes les deux considérées comme des constructions. Le permis de construire est obligatoire pour :

- une piscine non couverte dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m².
- une piscine couverte dont le bassin a une surface comprise entre 10 et 100 m² et

dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol supérieur à 1,80 m.

■ Abri de jardin, garage, cabane

Un permis de construire est exigé si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieur à 20 m².

■ Changement d'utilisation d'une construction (changement de destination)

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout en partie d'un bâtiment. Vous devez faire une demande de permis de construire si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de votre construction.

■ Reconstruction à l'identique

Le propriétaire d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans a le droit de le reconstruire à l'identique malgré les éventuelles modifications des règles d'urbanisme. Il doit déposer un permis de construire en mairie. Cette possibilité est ouverte aux bâtiments édifiés

- avec une autorisation d'urbanisme
- ou avant 1943.

Le plan local d'urbanisme, la carte communale ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles peuvent interdire la reconstruction. Ils sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

Source : www.services-public.fr

RAPPEL PROCÉDURE DES PROJETS D'URBANISME SUR LA COMMUNE

Le maire et la commission urbanisme conseillent vivement, pour tous projets, de prendre attache auprès du responsable urbanisme ou du secrétariat pour valider et vous conseiller pour constituer vos dossiers préalablement, afin d'éviter les refus, les pièces complémentaires et tous les retards dans la validation définitive de vos dossiers.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Votre interlocuteur : le SPANC

Les propriétaires (actuels et futurs) d'une habitation non raccordable à un réseau d'assainissement collectif (tout à l'égout), sont responsables de l'installation de leur assainissement autonome.

Les lois sur l'eau (1992 - 2006) obligent les communes à contrôler périodiquement l'entretien et le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Sur le territoire, les communes ont mutualisé ce service en le confiant à la Communauté de communes.

Le technicien Spanc est votre interlocuteur privilégié lors des phases de conception, implantation et entretien de votre assainissement individuel. Le technicien vous informe sur la réglementation, les normes et vous conseille sur les solutions envisageables.

Le technicien est aussi contrôleur. Ainsi la conformité de votre installation avec la loi sur l'eau sera vérifiée durant le diagnostic.

Le Spanc est obligé par la loi de s'auto-financer. Aussi, une à deux redevances vous seront demandées à l'issue du ou des contrôles.

Pour rencontrer un technicien Spanc :
Tél. 04 76 36 90 57
www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

En bref : Exploitation carrières de Poliénas

Nous avons été informés par les services de la mairie que plusieurs riverains ont récemment remarqué une augmentation du nombre de tirs de mine nécessaires à l'exploitation de la carrière de Poliénas.

Depuis février 2021 les tirs sont en effet plus fréquents à la suite d'une reprise de l'activité qui était en fort retrait depuis plus d'une année. Le nombre de tirs de mine est directement relié à la quantité de pierre nécessaire pour répondre à la demande donc la reprise de l'activité s'est accompagnée d'une augmentation de la fréquence des tirs.

Ce nombre fluctue d'un mois à l'autre, à la hausse ou à la baisse, en fonctions des évolutions du marché.

Ets BLANC-GONNET sarl

PEINTURE - DÉCORATION
Intérieur - Extérieur
REVÊTEMENTS DE SOLS

Tél. 04 76 07 24 67
ZI Route de St Quentin - 38210 TULLINS

MANDIER
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

☎ 04 76 36 81 76 - 38470 VINAY

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS SUR LA COMMUNE

Le 19 mai, le 9 juin, le 30 juin depuis lesquelles nous ont été annoncées, nous nous accrochons tous à ces dates, même si nous sommes mitigés entre une lassitude sournoise et un optimisme farouche, nous n'avons plus le temps de nous interroger mais devons avancer et nous préparer à un retour progressif à la normale.

C'est ainsi que les dimanches 20 et 27 juin auront lieu les élections cantonales et régionales non pas à la salle des mariages mais à la salle des fêtes, que la fête du village, bien que décalée aura bien lieu du vendredi 2 juillet au dimanche 4 juillet avec de nombreuses animations et que vous viendrez nombreux à y assister.

> Cimetièrre

Dans la continuité de la gestion des concessions du cimetière, la municipalité s'est engagée dans un programme triennal, sur la reprise de 12 concessions dont la date de validité était arrivée à échéance. Côté aménagements, le jardin du souvenir a été rénové, une réflexion sur l'implantation d'un nouvel ossuaire est à l'étude, un caveau communal a été implanté.

> Piste cyclable

Concernant la loi sur la mobilité et pour être en cohérence avec la politique du territoire, la municipalité s'est inscrite dans le schéma Directeur cyclable/Ami départemental favorisant la pratique du vélo du vélo. Nous avons proposé la création de pistes cyclables partagées, favorisant le

lien entre les communes de l'Albenc, Poliènas, Tullins, hors route départementale. Ce programme s'inscrit sur une durée de 10 ans. Les chemins concernés sont : chemin l'Île d'Armieux, chemin des Drioux, chemin du pré de la Dame, chemin le Moirrot.

> Projet : micro-crèche et cabinet de kinésithérapie

La commune de Poliènas étant identifiée "pôle d'appui" au sein du territoire, elle se doit de s'équiper en offre de services publics et ou de santé. C'est à cet effet, qu'elle a acquis la maison de Mme et M. Hilaire. La destination finale de ce bâtiment est à l'étude. En effet, nous nous sommes portés candidat pour l'accueil d'une micro crèche afin de satisfaire la demande du secteur et désengorger celle de Vinay. Une visite des services Départementaux et Intercommunaux a eu lieu.

Nous en attendons le compte rendu. Nous avons également des demandes pour l'installation de cabinet de Kinésithérapie qui viendront compléter le cabinet d'infirmières et d'ostéopathes dans un pôle de santé.

> Voirie

Les travaux concernant l'entretien de la voirie, se poursuivront. Le secteur, cette année, comprendra les voies communales suivantes : fin de la route des Pautres, chemin champ prés vert, route du Moulin, route du Guy, route des Faviers.

Eclairage public

La dernière tranche, du changement des éclairages publics traditionnels en leds, est intervenue ces dernières semaines. Elle concerne le secteur du centre bourg. Ainsi la totalité des installations de la commune est équipée de cette technique. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Sobéca, sous la direction du Te 38. (Syndicat assurant la gestion de l'électricité du département)

> Rénovation des toits

Enfin, l'important chantier de la rénovation des toits : de l'école, de la mairie, de l'ancienne caserne, débiteront fin juin. Les toitures avaient été sérieusement dégradées suite aux violents orages de grêle de 2019. A noter, que le nouveau toit de l'école sera équipé de panneaux photovoltaïques. Nous reviendrons, dans le prochain bulletin, dans le détail, sur l'impact financier pour la commune et les aides perçues.

> Jardin d'enfants

Le Jardin d'enfants très fréquenté au stade de la Marcousse sera complété fin juillet par une toupie et un mini parcours.

> Routes, stades, espaces verts

Les services techniques entretiennent régulièrement le bord des routes, le stade et les espaces verts ainsi que tous les équipements sportifs.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour les travaux non soumis à permis de construire.

La DP peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

• Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire...

Une déclaration préalable de travaux est exigée si vous créez à la fois :

- plus de 5 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher.
- Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 20 m².

Cependant, en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU ou un document assimilé, vous pouvez créer jusqu'à

40 m² d'extension en déposant une DP.

Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

• Portes, fenêtre, toiture :

Une DP est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour :

- créer une ouverture,
- changer une porte, une fenêtre ou un vélux par un autre modèle,
- changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- changer la toiture.

• Transformation d'un garage en pièce d'habitation

Vous devez déposer une DP si vous transformez un garage de plus de 5 m² et cou-

verte en une pièce de vie. La modification de l'aspect extérieur est également soumise à DP. Vous pouvez déclarer l'ensemble de votre projet avec le même formulaire. En transformant votre garage, vous supprimez une place de stationnement. Le PLU de votre commune peut comporter des prescriptions concernant la création des aires de stationnement.

• Ravalement de façade

Une DP est exigée par la mairie :

- si les travaux de ravalement se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière,
- ou si la construction concernée est située dans une commune ou un périmètre d'une commune, où le Conseil municipal a soumis les travaux de ravalement à autorisation.

Source : www.service-public.fr

MISSION LOCALE

A chaque jeune sa solution ! #1jeune1solution #FranceRelance

Le plan "1 jeune 1 solution", lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

■ **Mon avenir, c'est un métier qui me plaît. Que propose la Mission Locale pour m'accompagner vers l'emploi ?**

- Découvrir des métiers et des secteurs d'activité
- Repérer les offres d'emploi qui m'intéressent
- M'aider à présenter ma candidature, rédiger mon CV et préparer mes entretiens d'embauche
- Rencontrer des professionnels de tous les domaines
- Expliquer ce qu'il faut savoir sur les différents contrats (CDI, CDD, intérim, apprentissage, contrat Initiative Emploi, Parcours Emploi Compétences, Emplois Francs)

■ **Une formation pour y arriver :**

En poussant les portes de la Mission Locale, je trouverais :

- Des idées pour mon orientation professionnelle
- Un partenaire pour construire mon projet
- Un conseiller pour m'aider à financer ma formation (Etat, Région, partenaires)

■ **Des solutions pour ma vie quotidienne**

La Mission Locale m'accompagne là où j'en ai besoin :

- Logement : conseils et aides pour me loger

- Santé : accompagnement sur divers points relatifs à la Santé comme l'accès aux soins, situation de handicap, sécurité sociale

- Mobilité : aides, renseignements et accompagnements : transports, cours de code, aide au permis, voyage à l'étranger avec Erasmus

- Coup de pouce financier pour accéder à l'autonomie

- Justice : comprendre mes droits et mes devoirs, décryptage et régularisation de ma situation en cas de difficulté avec la justice

■ **M'engager :** bénévolat, engagement citoyen, service civique

■ **Ma Mission Locale :** une seule adresse pour tous mes projets.

Contact

N'hésitez plus à prendre rendez-vous

au 04 76 38 83 42

Vous serez reçu(e) par une conseillère avec toutes les précautions sanitaires obligatoires.

Vous pouvez vous préinscrire directement sur le site internet :

<http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

**Mission Locale "Jeunes"
Saint-Marcellin Vercors Isère
Maison de l'Intercommunalité
9 rue du Colombier à Saint-Marcellin
contact@mlj-smvi.fr**



Mission Locale «Jeunes»
Saint-Marcellin Vercors Isère

**Emploi / Formation / Projet professionnel
Logement / Santé / Citoyenneté / Loisirs / Sports / Culture**

A votre service :

- 8 conseillères en évolution professionnelle
- 1 chargée de projet Garantie Jeunes
- 2 chargées d'accueil
- 1 responsable de secteur Emploi
- 1 directrice
- 1 assistante de direction
- 1 assistante financière
- 1 psychologue (mis à disposition par l'hôpital de St Egrève)

4 lieux de permanence (sur rendez-vous)

- Saint-Marcellin à la Maison de l'Economie
- Vinay au Pôle Insertion Emploi (ancienne maison Berthod) - 3 av. Brun Faulquier
- Pont en Royans à l'Espace Enfance Jeunesse - place du Breuil
- Saint Quentin sur Isère en mairie 481 rue du Vercors

COVID-19

CENTRE DE DÉPISTAGE

Domaine du Château Blanc
rue Jean Vinay

A VINAY

Ouvert les
Lundis, Jeudis et Vendredis
**de 8h à 13h
et de 14h à 17h**

Sans ordonnance / Sans Rendez-Vous
Résultat en 24h

MANGER BOUGER SANTÉ PRÉSERVÉE
DE BIENS À ÊTRES - BRANCHE - ATTITUDE SÉRIOSITÉ

Salle des fêtes
38210 POLIENAS
SUR INSCRIPTION
Danièle ALLIBE
06 86 52 24 84

Atelier nutrition 21 septembre - 5-19-26 octobre
Gym douce 28 septembre - 12 octobre

FEUX DE FORÊT
Les prévenir et s'en protéger
1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

Ni feu ni barbecue aux abords des forêts

Pas de cigarette en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture

Pas de travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendie

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en localisant le feu avec précision

Pas de combustible contre la maison bois, fuel, butane...

Je me confie dans ma maison elle est mon meilleur abri

112 Urgences
18 Pompiers

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForet

LA MAISON INTERCOMMUNALE DES FAMILLES

LIEU D'ÉCOUTE

Passerelle santé

- Accueil tout public, avec ou sans rendez-vous
- Entretien en présentiel avec un psychologue
- Les mercredis et les jeudis après-midi
- Gratuit. Confidentiel. Libre d'accès

Ligne d'écoute - Reste en place

Pour répondre aux interrogations et soutenir les habitants du territoire en cette période de crise sanitaire (angoisse, stress, isolement...).

- Pour les habitants du territoire
- Entretien par téléphone au 04 56 33 30 20
- Permet d'obtenir un rendez-vous avec un psychologue aux horaires d'ouverture de la Maison Intercommunale des Familles
- Grtuit. Confidentiel. Libre d'accès.

LE POINT RELAIS

Le point relais est ouvert à tous les professionnels souhaitant mettre en place des actions de santé.

Il vous propose :

- Des conseils et aide aux choix d'outils pédagogiques à utiliser dans vos animations
- Des conseils et distribution de plaquettes et affiches

Vous souhaitez consulter l'outil-thèque, faire votre choix en ligne :

<https://eps.ireps-ara.org>

(ATTENTION, un risque de sécurité va s'afficher sur votre écran, pas d'inquiétude, il suffit juste de cliquer sur "avancer" et "d'accepter le risque").

Cliquer sur tous les sites et sélectionner Point Relais St Marcellin.

■ Nouveauté : le "sac ados"



Ce kit pour les professionnels intervenants auprès d'enfants ou d'adolescents (du CM2 au lycée), vise à prévenir les violences.

L'objectif est d'inviter les jeunes à réfléchir de façon ludique et collective aux contextes dans lesquels ils vivent afin qu'ils



puissent mettre en place par eux-mêmes des relations saines et équilibrées : réfléchir sur leur comportement, leurs habitudes, leurs émotions et leur positionnement face à certaines questions d'ordre affectif et sexuel ;

Il permet de se positionner face à des situations de violence, d'emprise ou de conduites à risques, dont ils peuvent être victimes, auteurs ou témoins.

■ A venir

Présentation d'outils le 6 avril 2021 sur inscription en visioconférence sur la santé mentale animée par l'IREPS Auvergne Rhône Alpes et la Maison Intercommunale des Familles

LE PROJET

"Jeunes en milieu rural : en route vers la santé"

Des premières instances (comité de pilotage, groupe de travail) pour amorcer la mise en route du projet ont eu lieu depuis fin janvier 2021.

L'objectif général du projet est de : "Promouvoir l'accès aux soins et aux droits auprès des jeunes, dont les jeunes femmes, habitants sur les communes rurales du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté".

Il permettra de développer des actions auprès d'un public âgé de 11 à 30 ans, en proposant notamment une première écoute accessible dans un véhicule itinérant sur le territoire, ainsi que des actions de sensibilisation en prévention et promotion de la santé.

Des temps auprès des professionnels seront davantage développés (ex : présentation d'outils, temps de sensibilisation, formation...).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Contact

LUNDI

MARDI

9h-12h et 13h30-17h

MERCREDI

JEUDI

9h-12h et 14h-17h

VENDREDI

9h-12h30

**ACCUEIL EN PRÉSENTIEL
OU PAR TÉLÉPHONE
04 56 33 30 20**

3 rue du Colombier,
38160 Saint-Marcellin



ZOOM SUR UNE PERMANENCE

Au 1^{er} janvier 2021, Aides Information aux Victimes devient :

France Victimes Grenoble

France Victimes Grenoble accompagne toute personne qui s'estime victime et la conseille pour faire valoir ses droits.

- Pour les habitants du territoire
- Entretiens avec un psychologue
- Jeudi matin de 9h00 à 12h00
- Gratuit, confidentiel, sur rendez-vous.

ACHAT D'ÉNERGIES

Conseils pour choisir vos fournisseurs d'électricité et de gaz

Vos factures d'énergies représentent une part importante de votre budget ? Vous êtes démarché par des fournisseurs pour souscrire une nouvelle offre ? Vous ne savez pas quoi faire ?

En tant que particulier, vous pouvez encore bénéficier des tarifs réglementés de vente, régulés par les pouvoirs publics. Seuls les opérateurs historiques sont autorisés à les commercialiser (principalement EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz naturel*).

* Pour les 6 communes suivantes, GEG est le fournisseur historique d'énergies : Allevard, Haut-Bréda, Moutaret, Saint-Marcelin, Villard Bonnot, Vinay.

Depuis 2007, vous avez toutefois la possibilité de renoncer à tout moment à ce droit et de souscrire une offre de marché avec votre fournisseur historique ou un fournisseur alternatif. Les prix sont alors fixés librement par ces derniers.

Néanmoins, une fois en offre de marché, vous conservez la possibilité de revenir en tarifs réglementés de vente. Toutefois, soyez vigilant, la résiliation de votre contrat en offre de marché peut entraîner des frais.

Pour savoir si vous êtes en tarif réglementé de vente, il vous suffit de prendre vos dernières factures d'énergies. En électricité, les tarifs réglementés de vente sont communément appelés dans votre contrat "tarif bleu".

Le saviez-vous ?

Gaz : fin des services réglementés le 1^{er} juillet 2023

Pour l'électricité, la fin des tarifs réglementés de vente n'est pas encore à l'ordre du jour pour les particuliers. Par contre, pour le gaz, vous ne bénéficierez plus des tarifs réglementés à compter du 1^{er} juillet 2023. Vous avez reçu ou vous devriez recevoir prochainement un courrier de votre fournisseur historique pour vous informer de cette suppression. Vous avez encore plus de deux ans alors pour souscrire une offre de marché.

Les fournisseurs d'énergies démarchent régulièrement les particuliers pour qu'ils souscrivent une offre de marché. Vous restez libre d'examiner leur proposition et d'y souscrire si vous considérez qu'elles sont plus favorables qu'un abonnement aux tarifs réglementés.

Prenez toutefois le temps d'étudier la proposition qui vous est faite et surtout de bien la comparer avec d'autres offres proposées par des fournisseurs ainsi qu'avec celle des tarifs réglementés de vente. Cette étape est complexe, car elle nécessite de rester vigilant à comparer des choses comparables :

> Offre incluant l'abonnement, la consommation et les 4 taxes (TCFE, CTA, CSPE et TVA) ?

> Prix fixe ou variable et selon quel indice ?

> Période d'engagement et pénalité éventuelle de résiliation ?

> Qualité du service clientèle ?

Pour vous aider, vous pouvez consulter le site indépendant du médiateur national de l'énergie qui vous donne accès à un comparateur d'offres : <https://www.energie-info.fr/>

Restez vigilant face au démarchage ! Depuis la fin des confinements, le démarchage téléphonique, mais aussi à domicile a repris de plus belle. Certaines pratiques sont douteuses, voire frauduleuses : discours difficilement compréhensible, démarcheur qui ne se présente pas ou se fait passer pour « votre » conseiller énergie, votre fournisseur actuel ou même votre distributeur, signature d'un bon de passage alors qu'il s'agit d'un contrat, demande d'informations personnelles ...

Voici quelques conseils pour vous aider :

- Demandez la carte professionnelle du démarcheur et demandez-lui pour qui il travaille exactement, notez son nom et son numéro de téléphone au cas où ;
- Ne signez aucun document, ne fournissez aucun RIB et ne payez rien le jour même ;
- Ne lui donnez pas une de vos factures d'énergies ;
- Ne communiquez pas votre numéro de compteur,
- Ne cédez pas à la pression de "l'offre valable uniquement aujourd'hui",
- Méfiez-vous du motif de la visite (sondage, étude...)

Si vous êtes intéressé, ne signez rien dans la précipitation, dites au démarcheur que vous allez réfléchir sur le devis qu'il a établi.

Cet article a été rédigé par TE38.

www.te38.fr



ACCÉLÉRATEUR D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR LE LOGEMENT DES AGRICULTEURS

Votre logement est mal isolé ?

Vos factures d'énergie augmentent ?

Vous souhaitez connaître les aides dédiées à la rénovation énergétique ?

Agriculteurs actifs ou retraités, enfin un programme d'information dédié à la rénovation de votre logement !

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOS INTERLOCUTEURS :

MSA SERVICES RHONE-ALPES
Animatrice territoriale
Alexie Culliole
04.75.75.68.51
culliole.alexie@msa-services.fr

COORDINATION RHÔNE-ALPES
04.75.75.68.51 / 06.19.76.87.44
aeela@msa-services.fr

COMPAGNONS BÂTISSEURS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Coordination AURA
04.72.26.64.39 / 07.66.77.63.36.64
a.delagarde@compagnonsbatisseurs.eu

Le programme, étape par étape

PREMIER CONTACT	DIAGNOSTIC À DOMICILE	L'ACCOMPAGNEMENT APRÈS AÉÉLA
<p>Vous pouvez bénéficier du programme AÉÉLA en remplissant un questionnaire.</p> <p>Des animateurs MSA Services ou Compagnons Bâtisseurs répondent à vos questions et vous rencontrent lors d'événements.</p> <p>Envoyé par votre MSA</p>	<p>Vous avez indiqué dans le questionnaire être intéressé par un diagnostic gratuit. Soliha vient chez vous (préconisations de travaux et information sur les aides financières possibles).</p> <p>Vous souhaitez participer aux travaux, les Compagnons Bâtisseurs vous aident à définir votre projet : types de travaux et coût, temps à consacrer, capacité à faire.</p>	<p>Si vous souhaitez réaliser des travaux, Soliha peut vous aider à préciser votre projet et son financement ou vous orientera vers un autre acteur le cas échéant.</p> <p>Les Compagnons Bâtisseurs vous accompagnent sur la partie des travaux que vous souhaitez réaliser par vous-même (plan de financement avec des aides financières spécifiques pour l'Auto-Réhabilitation Accompagnée).</p> <p>Lorsque le plan de travaux et de financement est validé, les travaux peuvent commencer.</p>

www.aeela.fr





CHÈQUE ÉNERGIE Quels sont vos droits ?

En 2020, 5,8 millions de ménages ont été éligibles au chèque énergie. D'une valeur moyenne de 150€, ce dernier permet aux ménages aux revenus modestes de bénéficier d'une aide pour régler totalement ou partiellement leurs dépenses énergétiques. Trois années après son lancement, ce dispositif évolue dans le but d'améliorer son fonctionnement et le taux d'usage du chèque énergie. Trois grands changements vont être opérés.

De nouveaux critères d'éligibilité

Si le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation (UC)¹ de votre foyer est inférieur à 10 800 euros, alors vous pouvez toucher cette aide.

Jusqu'à maintenant, seuls les ménages soumis au paiement d'une taxe d'habitation (même s'ils en sont exonérés) et les résidents de logements-foyers conventionnés APL étaient éligibles. En 2021, davantage de français pourront bénéficier du dispositif. Ainsi, si vous êtes résidents en EHPAD, EHPA ou USLD, vous êtes susceptible d'être éligible au chèque énergie. Il en va de même pour les ménages en situation d'intermédiation locative. Dans tous les cas, aucune démarche administrative n'est requise de votre part. Les chèques énergie sont automatiquement envoyés par voie postale, à partir d'avril, aux bénéficiaires éligibles sur la base des données déclarées auprès des services fiscaux. Ces chèques énergie - pouvant être utilisés pour le paiement de facture gaz ou électricité, ou encore pour certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement - sont utilisables jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Désormais les demandes de pré-affectation peuvent se faire par voie postale

Pour simplifier vos démarches, vous pouvez demander à ce que le montant du chèque soit automatiquement déduit de vos factures d'énergies pour les années ultérieures. Afin que soit prise en compte votre demande, vous pourrez dorénavant soit renvoyer par voie postale à votre fournisseur le chèque papier en cochant la case dédiée sur le chèque, soit effectuer la démarche par téléphone ou en ligne.

Accès aux données de consommation en temps réel

Si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie, votre fournisseur d'électricité et de gaz a l'obligation de vous donner accès gratuitement et en temps réel à vos données de consommations (exprimées en euros), par exemple à l'aide d'un smartphone (ou de tout autre équipement numérique).

Initialement, la loi prévoyait la mise à disposition gratuite d'un affichage en temps réel des données de consommations (exprimées en euros) au moyen d'un dispositif déporté dans le logement

Pour en savoir +

<https://chequeenergie.gouv.fr/>

1 Une personne constitue 1 UC,
la 2e personne constitue 0,5 UC,
puis chaque personne supplémentaire
constitue 0,3 UC.



Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles.

• Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

• Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année



Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

• Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : www.frelonsasiatiques.fr

• 2021 : des indicateurs à la hausse

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (2900 en 2020 contre 786 en 2019), sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2020 nous incite à la plus grande vigilance pour 2021.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole
GDS Auvergne Rhône-Alpes



LIPS

Petit résumé de l'année septembre 2020 à mai 2021 !

Les cours collectifs de Sophrologie et de Do In ont été en présentiel de septembre aux vacances de la Toussaint 2020. Le confinement automnal nous a contraints comme bon nombre d'entre nous de suspendre nos activités et de rebondir via la visioconférence.

Nous avons le plaisir de reprendre les cours dans les salles avec les gestes barrières dès le 9 juin 2021.

Les enfants de l'école ont pu profiter du Carnaval sous un autre format en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, ils ont pu profiter d'un temps joyeux, coloré et rythmé avec la conteuse et le danseur brésilien. Après avoir dansé sur la musique brésilienne, le goûter a été offert aux enfants. Alors c'est décidé, comment allez-vous prendre soin de vous ?



NOUVEAU

Sophro théâtre pour les enfants du CE1 au CE2 les mercredis matins (horaires précisés au forum)

A travers les différents jeux seront explorés : la concentration, le corps, l'écoute, les émotions, l'espace, l'imagination, le langage, la relation à l'autre. L'enfant pourra gagner en confiance en soi, dépasser ses limites, prendre des risques et savoir s'auto évaluer.

"Viens découvrir l'aventure collective et la création d'un projet qui sera mis en scène à la fin de l'année scolaire."

L'activité sophro théâtre reste avant tout une activité de loisirs.

Calendrier

2-3 juillet : Fest in Polien

- Lips participe à la jolie fête du village "Fest In Polien" et tiendra le stand des tatouages éphémères !

Forum des associations

- Venez nous rencontrer et découvrir toutes nos activités !

Atelier famille

- Proposé les samedis matins "Se détendre tout en s'amusant, créer d'autres moments ensemble, prendre soin de soi en famille".

NOUVEAU : Sophro Théâtre

- Pour les enfants du CE1 au CE2 les mercredis matins (horaires précisés au forum). Voir détail dans l'article ci-dessus.

Sophrologie

- Pour les adultes les lundis à 18h30.

Do in

- 2h de Do In tous les 15 jours.

LE JARDIN DES MOTS

La fin de l'année scolaire approche, les beaux jours arrivent... Ça sent les vacances ! Quoi de mieux qu'un peu de lecture pour mettre dans son sac avant de partir ! Notre charmante bibliothécaire s'est chargée de vous racheter pleins de nouveautés aussi bien pour les adultes que pour les enfants !

Elle a fait rentrer tous les derniers best sellers : entre autre, les derniers Grimaldi, Rufin, Guillaume Musso, Delphine de Vigan, Valérie Perrin, Agnès Martin-Lugand, Aurélie Valogne, Lévy, etc. En polar Thilliez, Pierre Lemaître, Valentin Musso, Bernard Minier, Eric Fouassier, Fabiano Massimi, et aussi des moins connus comme Mémoires flous de Jim Carrey et Dana Vachon ou L'ange de Munich de Fabiano Massimi...

Un mot sur cette année difficile pour tous ! La pandémie nous a tenu enfermés, plus ou moins, et nous sommes heureux d'avoir constaté que nous avons prêté encore plus de livres !! Nos chiffres sont supérieurs à ceux des années précédentes, c'est une nouvelle positive pour notre bibliothèque et notre association !

Je tiens à rappeler que la bibliothèque de Poliéna est une biblio-

thèque municipale, soutenue par la mairie, c'est une vraie chance pour notre commune ! Nos enfants ont la chance de s'y rendre avec leurs enseignantes, nos adhérents sont nombreux !

Merci au conseil municipal qui soutien cette action et Merci aussi aux bénévoles du Jardin des mots, l'association qui donne un coup de main pour tenir au moins les permanences du samedi matin !

Je souhaite aussi remercier chaleureusement l'association "Les Echiquiers Poliénois" qui avant de mettre tristement la clef sous la porte faute de bénévoles et d'adhérents, nous a fait un joli don en partageant sa cagnotte entre le Jardin des Mots et Le Sous des Ecoles. Merci à eux pour tous les bons moments passé à jouer aux échecs et aux grands jeux de bois et nous utiliserons au mieux leur subvention.

Comme chaque année, j'en appelle aux bénévoles pour venir nous aider quand cela vous est possible à partir de la rentrée. Un samedi matin de temps en temps, une idée d'animations ou de manifestation culturelle... nous vous accueillerons à bras ouverts !

L'équipe du JARDIN DES MOTS vous souhaite un bel été... et beaucoup de lectures !

FÊTE DU LIVRE ANNULÉE

Bonjour à toutes et à tous,

Le comité d'organisation de la Fête du Livre s'est réuni la semaine dernière. Il a décidé, après consultation des dernières informations officielles concernant le déconfinement, **d'annuler la Fête du Livre 2021 qui devait se dérouler fin mai, sur les trois communes de Cras, Morette & Poliéna.**

De fait, la grande fête prévue le samedi 29 mai durant laquelle nous devions remettre les livres aux 450 élèves des 19 classes inscrites à la FdL, animer des spectacles et des ateliers, recevoir des auteurs, éditeurs, un libraire, et présenter des expositions, n'aura pas lieu.

Nous sommes désolés d'avoir pris cette décision, sous la contrainte des règles sanitaires imposées.

Nous avons cependant atteint l'objectif principal que nous nous étions fixés en septembre 2020 : faire en sorte que chaque enfant inscrit à la FdL reçoive le livre qu'il a créé avec ses camarades durant cette année scolaire. Je tiens spécialement à remercier les maîtresses qui, durant plusieurs mois, se sont mobilisées avec les professionnels de l'édition. Elles ont tenu les délais : les ouvrages sont imprimés, ils convergeront vers les écoles la semaine prochaine.

Nous avons décidé, en accord avec les enseignantes, de **remettre les livres aux élèves d'ici la fin du mois**. Cette action se déroulera dans les classes, en présence d'une ou deux personnes de l'organisation et des représentants de chaque commune.

De même, **les 11 rendez-vous pris par Fanny (réseau des médiathèques) pour animer une séance BD sont maintenus**. Des séances ont déjà eu lieu.

D'autre part, nous réfléchissons sur une animation en plein air qui



pourrait se dérouler fin juin - début juillet, autour d'un spectacle et de la BD, si la situation sanitaire le permet. Une réunion s'est tenue le 20 mai à 18h, à la salle des fêtes de Morette pour traiter ce sujet.

Quelle que soit l'issue, je remercie chaleureusement toutes les "composantes" de cette organisation qui ont permis de monter ce projet à la fois intercommunal et intergénérationnel :

- les municipalités de Cras, Morette, Poliéna,
- les sous des écoles de ces villages,
- les associations culturelles et de loisirs et plus particulièrement à tout Cras qui porte le projet,
- le réseau des médiathèques de la communauté de communes,
- la commission développement culturel et social de la communauté de communes et le département, pour leur soutien financier,
- les enseignantes et la conseillère pédagogique du secteur,
- les professionnels de l'édition (auteurs, illustrateurs, libraires), les intervenants du monde du spectacle, qui se faisaient un plaisir de venir fêter avec nous la BD,
- les particuliers qui se sont joints au projet.

Ce n'est qu'un "Au revoir". Rendez-vous dans 2 ans pour d'autres aventures autour d'une prochaine Fête du Livre.

POLIÉNAS EN FÊTE : Fest'in Polien les 2 et 3 juillet

Pour la première fois, plusieurs associations se regroupent autour de la vogue et de la fête de l'école pour organiser un Week-end festif. Le 2 et 3 juillet Poliéna sera en fête.

Dès le vendredi, **course colorée, spectacle de l'école, remise des prix pour nos CM2, suivie du succulent cochon à la broche et de son concert des Voix Cassées**. Cette année, la mutualisation des efforts permet de prolonger la fête. Le samedi dans la journée, plusieurs activités vous seront proposées. **Démonstration de course drone, concours de tire au but, démo de touch-rugby. Ainsi qu'un concours de pétanque parent/enfant, et en fil rouge la course chronométrée d'OverKart. Un brunch pour le repas du midi et un repas barbecue le soir** sont prévus. Les traditionnels feu d'artifice et concert de l'Echo de la vallée auront lieu à la nuit

tombée. D'autres surprises vous attendent. Le programme du week-end vous sera communiqué dans vos boîtes aux lettres. Depuis quelques semaines, le Sou des écoles, le Comité des fêtes, Drone racing Polienas, l'Asp foot, la chorale, le Touch rugby, le Pétanque club, Lips et le Handy tuning, avec l'aide d'élus, travaillent pour que ce soit une belle fête de village. Petits et grands pourront se retrouver autour de plusieurs activités ludiques et sportives. Nous vous attendons nombreux, dans un esprit de fête et de tradition pour que tous les Poliénois(es) se retrouvent enfin. Le souhait de tous les porteurs de projet est que d'autres associations nous rejoignent dans les années futures.

Alors, réservez vos vendredi 2 et samedi 3 juillet pour enfin fêter Poliéna comme nous savons tous si bien le faire.

CHADÉTEND AU MONT VENTOUX ! Cha roule pour Séverine Gaillard !

Notre poliénoise, active dans l'association LIPS et bénévole à l'association grenobloise Agaro depuis plusieurs années, va pédaler pour les enfants ! (Association de recherche pour le cancer et accompagnement des malades avec des thérapies complémentaires).

Chaque année, l'association est à la recherche de dons et cette année Séverine a monté un projet : gravir le Mont Ventoux à vélo en juillet 2021 pour faire un clin d'œil d'énergie aux enfants dont les parents sont malades. Leur partager un élan de vitalité dans leur quotidien difficile et redonner de la place au corps, 1ère valeur existentielle, avec le sport comme valeur de santé.

Elle n'est pas toute seule puisque Bernard Legris coach sportif l'entraîne et l'accompagnera ainsi que son papa. Une belle aventure humaine et sportive à venir !

Ces enfants participent à l'atelier Parenthèse de Agaro, animés

par Emmanuelle, bénévole en arthérapie.

Séverine recherche des sponsors pour du matériel art plastique et équipements sportifs au tour du vélo.

Un goûter pour ces enfants est prévu le mercredi 30 juin à Grenoble pour partager un temps avec eux et leur famille et leurs donner tous les dons récupérés !



Bernard et Séverine.

Retrouvez l'actualité sur le site d'Agaro. <https://agaro.org/>

Photo à venir :
Affiche Mont Ventoux

3e Photo à venir

ASP FOOT Un après midi découverte

Vendredi 4 juin, l'Asp foot a organisé un après midi découverte et initiation, pour les classes de l'école de Poliénas. Cet instant a été très apprécié des enfants, la météo s'est montrée clémente.

Pas moins de 8 encadrants étaient mobilisés pour assurer le bon déroulement de cette séance.

Les dirigeants espèrent pouvoir compter de nombreuses adhésions...

AÉROMODÉLISME La formation reprend



Le club d'aéromodélisme, Vercors Modèles Club, reprend la formation sur son terrain de Poliénas.

Le club dispose "d'avions écoles" permettant la découverte et l'apprentissage du pilotage pour les nouveaux adhérents.

Un accompagnement permettant un apprentissage rapide avec les bonnes règles à adopter.

Le club est ouvert à tous, les renseignements et contacts sont possible sur notre site web :

<http://www.vercorsmodelesclub.fr/index.php/contacts>

Vercors Modèles Club

POLIDANSE

Nous avons encore cette année et comme toutes les associations, vécu une période difficile, dû à la situation sanitaire qui nous impacte tous. Mais enfin nous sortons de ce gouffre!

Les cours des élèves mineurs ont pu reprendre la danse avec un protocole sanitaire qui se poursuit...Mais la vie reprend peu à peu son cours au moins pour nos enfants !

Les adultes, malheureusement, sont toujours dans l'attente : nous attendons l'autorisation de reprise des activités, pour les élèves majeurs et le décalage horaire du couvre feu pour 23h....

Nous ne pourrons pas effectuer notre traditionnel spectacle de fin d'année, mais nous proposerons aux familles une porte ouverte pour chaque groupe de danse afin que les élèves puissent montrer leur travail.

Les cours auront lieu jusqu'au 2 juillet.

Une remise des trophées aura également lieu, pour remercier nos fidèles danseurs! (Date à définir).

Nous espérons que cette crise n'empêchera pas les élèves de venir ou revenir l'année prochaine... Nous comptons sur vous pour la survie de l'association...

N'hésitez pas à vous renseigner sur : polidanse@yahoo.fr

Nous serons au rendez-vous pour les inscriptions de septembre !! (Date à définir prochainement).

En attendant, portez-vous bien et finissons l'année scolaire avec de l'entrain et de la joie!

L'équipe Polidanse

IN MEMORIAM

Notre doyenne nous a quittés le 9 décembre 2020.

Madeleine Charvet, née Eymard-Vernin a vu le jour le 5 septembre 1923, à Morette.

Mariée à Maurice Charvet le 4 novembre 1944, ils aménagent rapidement à Poliénas dans la maison familiale. De leur union naîtront deux enfants, Noëlle et Hubert et elle aura la joie d'être la grand-mère de deux petits-enfants, Camille et Simon. Au quoti-

dien, elle partage les tâches à la ferme et s'occupe des enfants. La retraite venue, elle se consacre au jardinage, à la marche et au vélo avec ses voisins.

Dès sa création, Madeleine s'inscrit au Club de la Marcousse et y restera active jusqu'à la mise en sommeil de l'association. Sa passion pour la lecture l'amènera à "dévorer" un livre par semaine.

Nous garderons d'elle l'image d'une femme active, passionnée et attentionnée envers les autres.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Légende



BONIN
TRAVAUX PUBLICS

939B, Route du Pont d'Izeron
38160 IZERON

www.bonin-tp.fr

Tél : 04 76 64 06 28 - @ : accueil@bonintp.fr

ARNAUD.A.TP
TERRASSEMENT.VRD CURAGE DE
FAUSSE.AMÉNAGEMENT.
ARRACHAGE DE SOUCHE DE
NOYER, LOCATION DE MINI
PELLE

ARNAUD ALLAN
0644184339
38210 POLIÉNAS

DEVIS GRATUIT

TAXI POLIÉNAS

Taxi
Pianfetti
Daniel et Benoît

24h/24

Tout transport :
• Dialyse • rayons • gares
• médical assis • aéroport...

Tél./Fax **04 76 07 82 10**
Portable **06 79 41 09 36**
Siège social : La Contamine - 38210 Tullins
Stationnement : POLIÉNAS

Cusin froid
Climatisation
Energies Renouvelables

- Climatisation • Pompes à chaleur
- Plomberie Froid commercial et industriel
- VMC

Installation, SAV, Entretien

Kevin CUSIN
L'Ormendière - 38210 POLIÉNAS 06 79 01 63 92

Devis gratuit,
dépannage
24h24 - 7j/7

M É M E N T O

Agence postale communale

Lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h
 Mercredi **FERMÉ**
 Vendredi 9h-12h30 et 14h30-17h
 Samedi 9h-11h30
 Tél. **04 76 67 48 92**

Service d'accès gratuit pour les démarches administratives des usagers. Tablette en libre service.

Bibliothèque

Ouverture au public :

Mercredi : 13h30 - 17h30, vendredi : 14h - 18h
 samedi : 10h30 - 12h Tél. **04 76 07 70 30**
 jardindesmots38@orange.fr

Marché communal

Modification : tous les jeudis sur la place de la mairie, de 7h30 à 12h30

Points propres

4 lieux de tri sélectif :

- PAV n°38 (Etang de Montenas)
- PAV n° 39 (Route de Châteauneuf – Roche Corbières)
Nettoyés par les services techniques, les lundis et jeudis.
- PAV n° 36 (Route de la Gare)
- PAV n°37 (Route de Tullins – Le Guy)
Nettoyés par l'association PAISS les jeudis et par les services techniques, les lundis.

Régie de Vinay

Eau/Assainissement.....**04 76 36 90 57**
 service dépannage.....**04 76 36 94 01**

Horaires déchèteries

Déchèterie mobile à Poliénas (sur la place de la mairie) : : les mercredis 18 août, 15 sept., 13 oct., 3 nov., 1er déc. de 10h30 à 12h30 et de 13h à 16h.

Vinay : du lundi au vendredi : 13h30-18h

Saint-Sauveur : du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h. Samedi : 9h-18h

Déchèterie St-Sauveur et Vinay **04 76 38 66 03**

Mairie

OBLIGATION DE PORTER UN MASQUE DANS TOUS NOS SERVICES PUBLICS

Ouverture au public :

Lundi 15h-18h / Jeudi : 8h30-11h30

Vendredi : 15h-18h

• Service urbanisme sur rendez-vous

• Permanence de Monsieur le Maire

sur rendez-vous du lundi au vend. de 11h à 12h

• Permanence des élus sur rendez-vous

Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 18h30 à 19h30

le dernier samedi du mois de 10h à 12h

Tél. **04 76 07 04 28** mairie@polienas.fr

Numéros à retenir

- Numéro urgence dans toute l'Europe.....112
- Pompiers18
- Gendarmerie.....17
- Samu15
- Centre des grands brûlés Lyon...04 72 11 75 98
- Centre antipoison Lyon.....04 72 11 69 11
- Enfance maltraitée119
- Info service violences conjugales3919
- Drogues info services (appel gratuit poste fixe).....0 800 231 313
- Sida info service0 800 840 800
- Info cancer service.....0 805 123 124
- Association française de protection et assistance aux personnes âgées.....0 800 020 528
- Accueil sans abri (SAMU social)115
- SPA Grenoble Dauphiné04 76 09 43 67
- Pharmacie de garde.....118 418
- **A Poliénas :**
- Cabinet infirmier06 47 83 22 08
- Cabinet ostéopathe.....07 66 11 01 45

Etat civil

18.02.2021 Salvatore MESSINA

Naissances

05.05.2021 Thomas GIRIER MATROL-PERRARD

IMPORTANT sur la commune



"Politeia" : la nouvelle application de la mairie

Téléchargez dès maintenant, l'application "Politeia France"
 puis sélectionnez la mairie de Poliénas.

C'EST SIMPLE, ACCESSIBLE À TOUS ET GRATUIT

Elle est **GRATUITE** pour les habitants et disponible sur Google play et App store.

Aujourd'hui, la commune de Poliénas teste un nouveau concept de communication et nous serons heureux que vous y participiez avec nous. Le but étant de moderniser notre communication en vous offrant une application mobile afin de communiquer rapidement et plus efficacement avec vous.

Vous choisissez votre onglet

→ "Suivre l'actualité"

pour accéder au site de la mairie et aux différents liens (Ex. : menu de la cantine, inscription cantine et périscolaire, horaires bibliothèque, cinéma, plannings...)

→ "Alerte PCS"

pour recevoir une alerte en cas d'urgence ou de danger plan communal de sauvegarde

pour signaler un problème sur la commune

→ "Signaler un problème"

pour résoudre les problèmes rencontrés sur la commune voirie, entretien, éclairage...

→ "Fil d'actualité"

pour recevoir les prochaines actualités : marché de Noël, vogue, vœux du Maire....

→ "Boîte à idées"

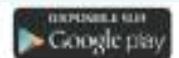
pour exposer vos idées ou donner votre avis sur un thème

→ "Sondage"

pour répondre à un sondage afin de donner votre avis sur un sujet ou un projet de la commune



Politeia France, développons ensemble la mairie de demain.



La chaux, notre métier

Le groupe Lhoist est un leader des produits dérivés de la chaux : chaux calcique ou magnésiennes, carbonate de calcium et de magnésium.

The Lhoist group is a specialist in lime products: calcium or magnesium lime, calcium and magnesium carbonate.

Nous offrons des solutions personnalisées à votre secteur : industrie, chimie, agriculture, bâtiment, environnement, travaux publics ou encore sidérurgie.

We work with several sectors: industry, chemistry, agriculture, construction, environment, public works and the steel industry.



Pour plus d'informations : www.lhoist.com, nos experts sont là pour vous accompagner.

To find out more : www.lhoist.com, our experts are here to help.

Balthazard & Cotte - Membre du groupe Lhoist
 15 Rue Henri Dagallier, 38030 Grenoble cedex 2, France
 Tél : +33 (0)4 76 33 58 00

Site internet de la commune : www.polienas.fr

Le prochain bulletin "Vivre à Poliénas" paraîtra en octobre 2021 - Annonceurs et associations doivent faire parvenir leur communiqué avant le 1er octobre 2021

"Vivre à Poliénas" - Directeur de publication : Bernard Fournier, Maire de Poliénas

Rédaction commission communication (extra communale) : Bernard Fournier, Lionel Argoud, Danièle Allibe, Delphine Honoré, Christelle Tavel, Catherine Escala, Brigitte Philibert, Agnès Sarfati.

Crédit photographique : Brigitte Philibert *correspondante Dauphiné Libéré*, Lucien Tavares

Réalisation maquette : Atelier CRÉAMINE Tullins - Impression : Imprimerie RUZZIN Moirans - Imprimé sur papier PEFC (gestion durable des forêts)

